

Résidence Les Trémières

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1) Le jour de l'arrivée vous pouvez retirer les clés de votre résidence à partir de 16h.

Le jour de votre départ, vous devez rendre les clés de votre résidence entre 8h et 10h. En cas de départ avant 8h, un état des lieux préalable pourra être effectué la veille. La caution sera réexpédiée sous huit jours dans la mesure où le ménage de la villa aura été fait.

En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir au numéro de téléphone figurant sur le bon de réservation.

2) Un seul animal peut être admis. Sa déclaration est obligatoire lors de la réservation et un carnet de vaccination doit être présenté. Votre animal doit être tenu en laisse et vous êtes responsable de la propreté et des dégradations éventuelles qu'il peut occasionner. L'accès de la piscine lui est interdit.

3) Vous avez la possibilité de louer votre linge de toilette à la réservation, le lot comprend une serviette de toilette, un drap de bain, deux gants de toilette, deux torchons, deux essuie mains : 1 lot = 8 euros.

Vous avez aussi la possibilité de louer les draps. Le prix est de 10 Euros la paire.

Nous vous proposons également le petit déjeuner au prix de 8 Euros par personne, prestation à nous commander la veille.

Nous pouvons vous louer un lit BEBE avec draps + chaise haute au prix de 20 Euros la semaine.

4) Conditions de paiement :

Un acompte de 25% du prix total des prestations commandées doit être versé lors de la réservation. Le solde est payable au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour. A défaut du paiement intégral 30 jours avant le début du séjour, nous nous réservons le droit de considérer que la réservation a été résiliée.

En cas de réservation moins de 30 jours avant le début du séjour, l'intégralité du prix du séjour est payable à la réservation.

5) Nous vous remercions de respecter vos voisins et de ne pas causer de nuisances sonores, de jour comme de nuit.

6) Une caution de 300 Euros vous sera demandée à votre arrivée et un inventaire vous sera remis. Toute anomalie devra être signalée dans les 24 heures suivant votre arrivée. Cette caution vous sera restituée le jour de votre départ si aucune dégradation n'est constatée.

L'état de propreté de la villa à l'arrivée des locataires devra être constaté, le nettoyage des locaux est à la charge du vacancier pendant la période de location et avant son départ.

Toute réclamation relative à l'état des lieux ne pourra être examinée que si elle a été préalablement signalée au bureau d'accueil dans les 24 heures à compter de la date d'entrée dans les lieux.

7) Le contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, nous pouvons refuser les clients supplémentaires ou rompre le contrat sans aucune indemnité que ce soit.

8) Pour toute annulation du fait du client, la somme remboursée à ce dernier sera la suivante :

- annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : il sera retenu 10% du montant du séjour.
- annulation entre le 30^e et le 21^e jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 25% du prix du séjour.
- annulation entre le 20^e et le 8^e jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 50% du prix du séjour.
- annulation entre le 7^e et le 2^e jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 75% du prix du séjour.
- annulation moins de 2 jours avant le début du séjour : il sera retenu 90% du prix du séjour.

En cas de non-présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera procédé à aucun remboursement, hormis le dépôt de garantie dans les conditions indiquées ci-dessus.

9) S'agissant de produits de location de villas, aucune assurance n'est incluse dans notre prix de vente. Nous rappelons qu'il relève de la responsabilité de chaque locataire de souscrire auprès de l'assureur de son choix les assurances concernant les risques locatifs.

10) La taxe de séjour, déterminée par la commune est à la charge du client. Du 1^{er} juin au 30 septembre, 0.66 € par jour par adultes et enfants à partir de 10 ans (tarif 2011).

11) Il est recommandé de ne jeter dans les lavabos, douches, éviers, wc, etc..., des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi le client sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces appareils. Pour le confort de tous, il est interdit de fumer à l'intérieur de la villa, la terrasse peut être utilisée à cet effet.

12) Aucune modification ni changement ne doit être faite dans la disposition des meubles et des lieux. Il est interdit d'utiliser le mobilier, les couvertures et les couettes à l'extérieur de la villa. Le jour du départ le ménage doit être fait et la villa doit restituée dans le même état de propreté quelle vous a été confiée.

13) Les réparations urgentes et nécessaires effectuées pendant la location n'entraîneront ni réductions ni indemnités de notre part.

14) Une participation aux frais d'électricité vous est demandée, pour les séjours durant la période du 01/10/2011 au 07/04/2012..

15) Election de domicile : les parties font élection de domicile à la Résidence les Trémières à Bourcefranc. En cas de contestation, le Tribunal de MARENNES est reconnu comme seul compétent.